



CitEn, la solution pour l'investissement citoyen local

Ce modèle de contracting énergétique avec financement par prêts citoyens a initialement été développé dans le but de financer des centrales photovoltaïques communales et permettre aux citoyens d'investir localement dans la transition énergétique. Il permet aujourd'hui de financer différents types de production d'énergie.

CitEn
—
Citoyens pour
l'Energie

Forces du concept

- Application concrète de la **Stratégie Énergétique 2050+** de la Confédération
- Excellent outil de promotion de l'énergie **renouvelable locale**
- Modèle participatif permettant aux citoyens d'investir dans la **transition énergétique**
- Relation **durable** avec les propriétaires
- **Stabilisation** du prix sur la durée pour le client, indépendamment des marchés
- Prix **attractif** grâce à l'autoconsommation



Le propriétaire du bâtiment...



délègue la production d'énergie à la commune. Il n'a alors pas besoin d'investir dans les équipements de production. Un contrat de servitude est établi entre la commune et lui, définissant les conditions d'exploitation de l'infrastructure et les responsabilités de chacun. Seule la partie autoconsommée de la production lui est facturée.

La commune...



est propriétaire de l'installation de production d'énergie. A ce titre, elle est responsable de la production et de l'entretien de l'installation. Ses droits et obligations sont décrits dans le contrat de servitude. La commune présente annuellement au propriétaire du bâtiment un bilan de fonctionnement de l'installation.

Le citoyen...



investit dans les infrastructure énergétiques de la commune. Un contrat de prêt de longue durée est signé entre la commune et lui. Le citoyen peut être une personne physique ou morale ou institutionnelle. Chaque année, il reçoit 1/25e de son placement ainsi que les intérêts rémunérateurs sur le capital résiduel.

Les éléments essentiels du contrat de prêt

- Contrat avec la commune
- Taux d'intérêts garanti : 2.25% (adaptable par installation)
- Durée : 25 ans
- Remboursement annuel : 1/25e du montant prêté
- Paiement annuel des intérêts
- Placement garanti
- Par parts de CHF 1'000.-, au maximum CHF 100'000.-

Ces informations sont fournies sans engagement.

Etapas d'un projet type

1. Etude préliminaire par SACEN SA
2. Analyses détaillées par des bureaux d'ingénieur spécialisés
3. Validation par le propriétaire du bâtiment et les autorités communales
4. Signature des différents contrats et recherche du financement
5. Réalisation et mise en service de l'installation

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un de nos spécialistes

seln.laneuveville.ch
032 752 10 10
energie@neuveville.ch

Service de l'Energie
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

